

## **BUDGET PRIMITIF VILLE 2022 RAPPORT DE PRÉSENTATION**

À l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous connaissons les bases des impôts locaux et des autres recettes fiscales. Par contre, les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement – DGF - et dotation de solidarité rurale - DSR) ne sont toujours pas en ligne, mais nous disposons d'une simulation de l'AMF (Association des Maires de France) pour l'estimation de la DGF.

**Ces informations nous permettent de confirmer les grands principes présentés lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 : stabilité de la fiscalité, préservation d'une capacité d'investissement raisonnable, et maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

### **I – FISCALITÉ : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX**

Les inquiétudes que nous avons exprimées lors des orientations budgétaires quant au montant de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) se confirment avec une baisse de recette de 30 000 €. La CFE (cotisation foncière des entreprises), quant à elle, reste stable comme nous l'avions supposé.

La notification des bases fiscales nous est parvenue à la mi-mars, et nous indique que, malgré, l'actualisation des valeurs locatives de + 3,4 %, l'ensemble de nos bases (foncier bâti, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises) n'augmente que de 1,65 %.

Toutefois, ces baisses sont amorties par les allocations compensatrices versées par l'État, et, au total, les recettes fiscales et assimilées restent stables, comme le montre le tableau joint (« Fiscalité »).

Cela nous permet de tenir notre engagement de **ne pas augmenter les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, et pour la cotisation foncière des entreprises**, afin de ménager les contribuables (particuliers comme professionnels) dans un contexte qui, après deux ans de crise sanitaire, continue à rester délicat.

### **II – FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES MAÎTRISÉES AUTANT QUE POSSIBLE, ET DES RECETTES QUI SE RESSERRENT**

Tout le possible sera fait, comme pour les exercices précédents, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, l'effet de la démutualisation avec la Communauté de Communes intervenue en 2021 se traduit, pour la deuxième année consécutive, par **une baisse des charges de personnel**.

De même, **l'enveloppe consacrée aux prestations de service est également en baisse** par rapport à l'année dernière.

En revanche, la relative accalmie de la crise sanitaire et la levée des restrictions les plus lourdes nous permettent d'envisager **l'organisation d'un large calendrier d'animations et de manifestations festives**.

Par ailleurs, **l'inflation constatée sur ces 12 derniers mois, qui était estimée par l'INSEE à + 2,9 % au moment des orientations budgétaires, s'élève désormais à + 3,6%**. Il est donc indispensable de prendre en compte son impact dès le budget primitif, notamment en matière de consommation énergétique, tout en se laissant la possibilité de compléter si nécessaire les crédits au budget supplémentaire.

En ce domaine, le secteur le plus lourd pour la Ville est l'éclairage public, et les mesures d'économie, qui sont progressivement mises en œuvre depuis ces dernières années (changement de matériels et de lampes, marché groupé pour la fourniture d'énergie avec le SIEM – Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne), ne seront pleinement efficaces que dans les prochaines années.

Enfin, nous continuerons, en 2022 comme les années précédentes, à **soutenir les acteurs économiques locaux dans toute la mesure du possible, ainsi que les associations sézannaises**, et à assurer **le bon entretien et la préservation du patrimoine communal et des espaces publics**.

Au total, **les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 %** par rapport à l'exercice précédent.

Dans le même temps, **nos recettes de fonctionnement baissent de 3 %**.

### **III – INVESTISSEMENT : UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PRÉSERVÉE MALGRÉ TOUT**

Depuis la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2009 et la baisse des dotations engagée depuis 2012, notre capacité d'autofinancement s'est progressivement resserrée. Après quelques années de stabilité, ce resserrement s'accroît en 2022 en raison de l'augmentation contrainte des dépenses de fonctionnement et de la baisse des recettes de fonctionnement (voir ci-dessus).

Toutefois, grâce à notre gestion prudente, notre capacité d'autofinancement reste satisfaisante au budget primitif. Elle pourra en outre être complétée lors du vote du budget supplémentaire, pour atteindre une capacité cumulée (budget primitif + budget supplémentaire) d'un peu plus de 2,5 M€ pour l'exercice 2022.

Cela nous permet d'inscrire dès le budget primitif plusieurs opérations, parmi lesquelles :

- l'achèvement de la **mise en sécurité de la route de Paris d'une part et de la rue d'Épernay** d'autre part.
- la poursuite de la procédure de mise en concurrence pour trouver un opérateur pour la viabilisation et la commercialisation d'une première tranche du **futur quartier des Tuileries**
- la deuxième phase **du dispositif d'aides aux rénovations de façades** d'une part, et à **l'achat des matériaux préconisés par le règlement de l'AVAP/SPR** d'autre part, dans le périmètre de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), désormais SPR (site patrimonial remarquable)
- des travaux d'amélioration au **stade St-Hubert**
- la **restauration de la fontaine** de la place de la République.

Par ailleurs, les crédits nécessaires à la **mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville** (incluant la réfection des toilettes publiques situées à l'arrière du bâtiment) et à **l'extension du dispositif de vidéoprotection** pourront être complétés au budget supplémentaire.

**Comme nous l'avons indiqué lors du débat d'orientations budgétaires**, toutes ces opérations pourront être réalisées **sans recourir à l'emprunt**.